



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

PME, commerce, artisanat et consommation : fonctionnement

Question écrite n° 68867

Texte de la question

Suite à la réponse parue au JO du 22 octobre 2001, M. André Aschieri appelle à nouveau l'attention de M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation sur le sens de sa question n° 62496. Ainsi qu'il le précisait dans sa première question, il souhaite connaître les dispositions qui ont été prises au sein de l'administration de son propre ministère et non celui de l'environnement, afin de répondre à un souci de développement durable. Le ministère de l'environnement propose aux administrations de l'Etat, depuis plusieurs années déjà, un programme dit de « verdissement de l'administration », c'est-à-dire l'intégration de préoccupations environnementales dans la gestion des achats, l'entretien du patrimoine, etc. Aussi, il souhaite connaître dans quelle mesure il a répondu concrètement, au sein de sa propre administration, à ce programme dont l'intérêt environnemental et financier n'est plus à souligner. - Question transmise à M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.

Texte de la réponse

Le ministère de l'économie, des finances et de l'industrie a mis en oeuvre depuis plusieurs années une politique de gestion qui s'inscrit totalement dans les préoccupations environnementales et de développement durable. Les domaines de la logistique et de l'immobilier en sont une excellente illustration. Au-delà, cette démarche est désormais entrée dans le quotidien de tous les agents du ministère qui peuvent consulter les actions menées par le ministère dans ce domaine sur une rubrique spécifique de l'intranet ministériel. Le choix de produits non nocifs est systématiquement privilégié et les appels d'offres des marchés d'entretien des locaux imposent à toutes les sociétés de fournir la liste des produits qui seront utilisés. Cette politique volontariste s'applique également en aval avec le recyclage des papiers, la collecte séparée de déchets toxiques, cartouches d'encre imprimante, batteries, huiles de moteurs... Une expérience particulière de tri sélectif du papier en vue de son recyclage est menée sur le site de Bercy auprès des agents et représente ainsi une collecte de l'ordre de 10 tonnes par mois. Le parc automobile comprend 32 véhicules GPL. Dans le domaine immobilier, la maîtrise des consommations d'énergie, des coûts de maintenance ou les préoccupations ergonomique sont examinées dès la conception. Le ministère s'oriente ainsi vers une démarche de programmation en haute qualité environnementale (HQE) de façon à pouvoir engager un processus de certification selon la norme Iso 14 001 relative au management environnemental. Cette démarche vise la recherche de la réduction des coûts globaux aussi bien pour le gestionnaire que pour la collectivité, en fixant dès la conception de l'ouvrage des objectifs particuliers parmi 14 cibles générales en matière d'éco-construction (choix de matériaux écologiques par exemple), d'éco-gestion (utilisation des eaux pluviales par exemple), de confort (acoustique, thermique, etc.) et de santé. La trésorerie générale de l'Eure à Evreux a été retenue comme opération-pilote dans ce cadre.

Données clés

Auteur : [M. André Aschieri](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 68867

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : PME, commerce, artisanat et consommation

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 12 novembre 2001, page 6439

Réponse publiée le : 4 mars 2002, page 1253